



## COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER

### DECISION 2026.05 DU MAIRE

Objet : Contrat entretien espaces verts Terrains football

#### Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT

DE SEINE-MARITIME

-----

Arrondissement LE HAVRE

-----

Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité d'entretenir les terrains de football sur la commune

Considérant la proposition De l'entreprise « MAUGARD ESPACES VERTS » pour un montant total de 9 341.40€ TTC. La facturation sera mensuelle selon les prestations effectuées.

Considérant la délibération N° 2026.20.03.07 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1<sup>er</sup> : Accord sur le devis de l'entreprise « MAUGARD ESPACES VERTS » pour un montant total de 9 341.40€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 2 avril 2026

Le Maire  
François AUBER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260402-202605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026